

Le Petit Varsois

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N°27 - OCTOBRE 2015



Jean-Marc de Lustrac

Directeur de Publication :

Jean-Marc de Lustrac

Responsable de la Rédaction :

Bruno Vitry

Membres de la Commission Information Communication :

Nadia Delépine, Françoise Herzog, Maryse Potel, Coralie Guerry, Gérard Vincent, Matthias Nouvet,

Adresse : Mairie, Le Bourg, 16330 Vars.

Tél : 05 45 39 73 04

Mail : ville.vars16@gmail.com

Site : www.mairie-vars16.fr

- Compte rendu du conseil municipal
- Commune nouvelle
- Plan communal de sauvegarde
- Le savoir-vivre ensemble
- Les services techniques
- Stérilisation des chats errants
- Manifestations
- Revue de presse
- Circuit touristique des remparts



NOTRe, Rentrée !

Après un début d'été caniculaire, classé comme étant le deuxième plus chaud de l'histoire de France, voici venu le temps de la rentrée, du blues d'après-vacances, de la reprise du rythme de travail. Nos petits Varsois, dont les effectifs sont en augmentation, ont retrouvé sans problème le chemin de l'école. Le conseil municipal a lui aussi, fait sa rentrée avec de gros chantiers en perspective.

Le dispositif Voisins Vigilants a été mis en place pour lutter plus efficacement contre les cambriolages et les actes de délinquance malheureusement en forte progression sur la commune ces dernières années. Ce dispositif est une forme de contrat moral impliquant les citoyens, la mairie et la gendarmerie, afin d'agir sur la question du respect et des valeurs humaines. Sa principale vocation consiste à améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance et à favoriser aussi bien la prévention de proximité que l'aide apportée aux personnes isolées dans le besoin.

Le Plan communal de sauvegarde a été présen-

té aux Varsois pour prévenir les cas majeurs de catastrophes naturelles, technologiques ou sanitaires pouvant atteindre la commune. Basé sur le recensement des vulnérabilités et des risques potentiels, le plan communal de sauvegarde s'assure de l'organisation nécessaire pour alerter, informer, protéger et soutenir la population. D'ailleurs, j'invite les résidents de la commune, clés de voûte du dispositif, à participer vivement à cette mission de solidarité locale.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015, dernier volet de la réforme territoriale, porte notamment sur la fusion des communautés de communes. Ainsi les communes des CDC de la Boixe, du Pays manslois et d'Aigre seront concernées par cette fusion. Malgré la volonté de la préfecture de nous rattacher au Nord-Charente, je n'écarte pas la possibilité d'intégrer le Grand-Angoulême.

Aussi, je profite de cet édit pour vous informer de l'avancement de deux projets municipaux qui nous tiennent à cœur : **la moyenne surface Coop**, dont le permis de construire

vient de recevoir un avis favorable des services instructeurs. Dans la foulée, nous avons eu le plaisir d'avoir la demande de permis pour la station-service. Cette station, équipée de deux pompes disponibles 24h/24 et d'une borne de recharge pour véhicules électriques, sera donc opérationnelle dès la rentrée prochaine ! Quant à **la Maison médicale pluridisciplinaire**, l'Agence Régionale de Santé ayant validé le projet, nous lançons les dossiers de financement et d'urbanisme.

Cette rentrée est aussi celle des associations que je tiens particulièrement à remercier pour leur implication dans la commune. Elles vous accueillent avec plaisir pour participer à des activités de qualité. À l'heure des bonnes résolutions de la rentrée, vous n'avez que l'embarras du choix. Enfin, j'adresse mes félicitations et mes remerciements aux organisateurs de la Foire aux vins, qui célèbre cette année ses 25 ans !

Jean-Marc de LUSTRAC

« In vino veritas » - Plinie l'ancien

www.mairie-vars16.fr



Extrait de compte rendu du conseil municipal du 3 juillet 2015

FIXATION DES TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

Comme chaque année, le montant des tarifs périscolaires peut être révisé en tenant compte de l'indice des prix à la consommation (+ 0,3% sur un an, mai 2015 parution 11/06/15). Les tarifs sont augmentés de 0,3 % comme suit :

Restauration scolaire :	Décision adoptée à l'unanimité
Elèves de Vars	2,08 €
Elèves hors commune	3,11 €
Adultes	3,95 €
Enseignants tarif subventionné <IB466	3,06 €
Personnel communal IB<IB466	3,06 €
Transport scolaire :	Décision adoptée à l'unanimité
Mois complet	10,91 €
Mois comprenant 1 sem de vac. sco.	8,31 €
Mois comprenant 2 sem de vac. sco.	6,03 €
Garderie :	Décision adoptée à l'unanimité
Garderie du matin OU du soir	1,24€*
	Décision adoptée à l'unanimité
Forfait dépassement horaire après 18h45 et 12h30	10€*

* Maintien tarif 2014-2015

RENOUVELLEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI) ET RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CUI

Compte tenu des besoins, M. le maire propose aux conseillers :

De renouveler : Un agent non titulaire employé pour 8 mois, du 12/07/2015 au 11/03/2016 sur la base d'un contrat CUI de 22 heures par semaine. La rémunération brute mensuelle est indexée sur l'échelle de la fonction publique. Cet agent sera affecté à l'entretien des locaux communaux et à la surveillance des enfants (écoles publiques élémentaire et maternelle).

La reconduction de 8 mois est la durée maximum imposée par Pôle Emploi. L'agent pourra être reconduit par la suite grâce à la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH).

De recruter : Un agent non titulaire employé pour un an affecté à l'entretien des locaux communaux et surveillance des enfants des écoles publiques élémentaire et maternelle, du 01/08/2015 au 31/07/2016 sur la base d'un contrat CUI de 22 heures par semaine. La rémunération brute mensuelle est indexée sur l'échelle 3 IB330/IM316 de la fonction publique.

RECRUTEMENT D'UN AGENT EN EMPLOI TEMPORAIRE POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITÉS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1°),

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent compte tenu d'un besoin en secrétariat médical ;

Il est autorisé le recrutement d'un non titulaire de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés : à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3-1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu,

le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs

L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle d'un an minimum dans le secteur médical (secrétariat).

Le contrat sera conclu du 01/09/2015 au 31/08/2016 soit 12 mois à raison de 24 heures hebdomadaires.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le maire a rencontré Monsieur Jacques PERSYN, vice-président du département de la Charente, pour raccorder la commune au réseau de fibre optique. La commune est inscrite dans les projets de développement numérique en tant que chef-lieu de canton (d'ici 5 ans, le haut débit pour les professionnels et particuliers).

Le compte rendu complet du conseil municipal est disponible en mairie.



État Civil

NAISSANCES : DUPONT Arthur Noah, né le 9 juillet 2015 ; GRELOT Unaï Michel Jean, né le 24 juillet 2015 ; MENIER Lois Léony Léanna, née le 3 septembre 2015 ; AYRAULT Jean Emile, né le 30 septembre 2015.

MARIAGES : M. LALUT Samuel Jean-François Robert et Mme CAGNARD Myriam Isabelle, le 4 juillet 2015 ; M. LEMAN Eddy Daniel André et Mme BRUNEAU Aurélie Christiane Jocelyne, le 11 juillet 2015 ; M. DEGAS Samuel et Mme CORTIZO Audrey Cécile, le 16 juillet 2015 ; M. BETOULE Romuald et Mme HAMON Cyndie, le 5 septembre 2015 ; M. FAURE Cyrille Sébastien et Mme BÉCHARD Delphine Annick Janine, le 5 septembre 2015.

DÉCÈS : Mme TEXIER Nathalie Francine, le 6 juillet 2015 ; Mme BERTRAND Louise Marie-Thérèse Gabrielle, le 10 août 2015 ; DELINGER Martine Chantal, le 9 juillet 2015 ; ARC Michel, le 18 août 2015.



Sécurité

RÈGLES DE CONDUITE :

Un véhicule qui roule à 30 km/h nécessite une distance de 13 m de freinage environ pour s'arrêter en cas d'urgence (1 seconde de réaction + décélération du véhicule) au

lieu de 28 m à 50 km/h. Cette vitesse réduite permet à l'automobiliste d'avoir un champ visuel fonctionnel plus large, d'établir un contact visuel avec les autres usagers et d'augmenter ainsi les chances d'éviter un piéton. En cas d'accident avec un piéton, la probabilité de tuer le piéton passe de 100% à 70 km/h, à 80% à 50 km/h et environ 10% à 30 km/h.

Il est très important de respecter ces règles de conduite et de vigilance aux abords des écoles et sur la commune en général.

Il est rappelé qu'un parking a été créé pour réduire les risques d'accident et les dangers de la route.

Parents, prenez l'habitude de laisser vos enfants au parking en toute sécurité, évitez de stationner le long de la rue Principale ou sur le parking du monument aux morts et laissez vos enfants traverser seuls la départementale pour aller aux écoles. Une signalisation au sol permet un accès sécurisé.

Nouvelle réglementation : La voie communale 136 sera maintenant interdite aux véhicules de plus de 3,5t sauf engins agricoles.

Le chemin rural situé entre la D11 et le Chemin des Filles qui rejoint les Combes sera interdit à tous véhicules sauf engins agricoles.





Projection d'une commune nouvelle

Issue d'une disposition instituée par la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010, la loi du 16 mars 2015 vient améliorer le régime des communes nouvelles. Projet élaboré en collaboration avec l'Association des Maires de France, l'objectif est de faciliter la création des communes nouvelles, sur la base du volontariat des conseils municipaux.

En effet, dans un contexte budgétaire de plus en plus restreint, face à la baisse des dotations de l'État versées aux collectivités territoriales, le renforcement de l'intercommunalité et les besoins de mutualisation, l'idée est de constituer des communes plus fortes.

Une commune nouvelle, c'est quoi ?

Il s'agit du regroupement volontaire de plusieurs communes contiguës. La commune nouvelle se substitue aux communes membres : en lieu et place des communes, la commune nouvelle devient une collectivité territoriale disposant de la personnalité juridique, d'élus locaux (un maire, des adjoints et des conseillers municipaux) pour la représenter, d'un budget, de personnels et de biens pour exécuter les affaires locales.

Quelles sont les conséquences ?

Tous les personnels municipaux sont rattachés à la commune nouvelle et sont placés sous l'autorité hiérarchique du maire de la commune nouvelle.

L'ensemble des biens mobiliers (véhicules, outillages techniques, matériels informatiques, meubles, archives etc.) et immobiliers (bâtiments, terrains nus, voirie etc.) des communes sont transférés à la commune nouvelle. Les moyens sont mutualisés.

La commune nouvelle aura la charge de gérer le budget (budget principal et budgets annexes comme le CCAS, l'assainissement, les lotissements) formé de l'ensemble des budgets des communes anciennes. Elle devra également prendre en charge les délibérations, actes et procédures engagés avant la création.

La commune nouvelle bénéficiera de la fiscalité communale. Chaque année, la commune nouvelle aura la charge de voter les taux des taxes locales et d'en percevoir les recettes. Les taux des taxes locales des anciennes communes seront harmonisés sur 12 ans maximum.

Quel est le nom de la commune nouvelle ?

Son nom est voté et adopté de manière unanime par délibération concordante des communes membres.

Quelles sont les modalités de création ?

La création d'une commune nouvelle peut se faire

- à l'initiative du Préfet avec accord de la majorité des communes
- à l'initiative de l'organe délibérant de l'établissement de coopération intercommunale si la commune nouvelle se substitue à l'ensemble des communes membres (ex. : une communauté de communes devient une commune nouvelle)
- à l'initiative des conseils municipaux

Quel est le mode de gouvernance ?

Il faut distinguer deux périodes successives :

- **D'aujourd'hui à 2020** (date du renouvellement des conseils municipaux)

Le conseil municipal de la commune nouvelle est composé de l'ensemble des membres des conseils municipaux des anciennes communes. Il y a donc maintien du mandat des conseils municipaux.

Sauf dérogation, le conseil municipal de la commune nouvelle ne doit pas comporter plus de 69 élus.

Les maires des anciennes communes deviennent adjoints au maire de la commune nouvelle.

Des communes déléguées peuvent être mises en place, reprenant le nom et les limites territoriales des anciennes communes. Si ces



communes déléguées n'ont plus le statut de collectivité territoriale, elles peuvent se voir attribuer :

- Un maire délégué et un ou plusieurs adjoints. Les maires des anciennes communes deviennent maires des communes déléguées.

Le maire délégué est alors officier de police judiciaire, officier d'état civil de la commune déléguée. Il peut être chargé de l'exécution des lois et règlements en matière de police et peut recevoir des délégations territorialisées de la part du maire de la commune nouvelle, rend un avis sur les autorisations d'urbanisme, permissions de voirie, projets d'acquisition ou de cession des immeubles, déclarations d'intention d'aliéner, préemptions etc.

- Une mairie annexe pour la gestion de l'état civil et pour conserver un lien de proximité avec les habitants.

- Un conseil de la commune déléguée. Ce conseil donne un avis sur les affaires intéressant la commune déléguée (exemple : attribution des subventions aux associations, projets d'aménagement des équipements de proximité etc.).

Après 2020 :

L'élection municipale se tiendra sur le territoire de la commune nouvelle, formant une collectivité unique. Le conseil municipal comptera un nombre de membres d'élus égal au nombre supérieur prévu par la loi.

Exemple : si la commune nouvelle a entre 2 500 et 3 499 h. : 27 conseillers municipaux, entre 3 500 et 4 999 h. : 29 conseillers municipaux, entre 5 000 et 9 999 h. : 33 conseillers municipaux.

Le conseil municipal de la commune nouvelle peut maintenir les communes déléguées.

Comment organiser la mise en place de la commune nouvelle ?

Une charte fixe l'accord moral et volontaire des communes membres. Si elle ne dispose pas de valeur juridique, elle permet aux élus locaux de rédiger les principes fondateurs de la commune nouvelle au vu du contexte (historique, enjeux etc.), du projet commun (les objectifs poursuivis etc.) et instituant l'organisation de la commune nouvelle (création de communes déléguées, missions, personnel, organigramme etc.).

Quels sont les avantages financiers de la commune nouvelle ?

Pour les communes nouvelles créées avant le 1^{er} janvier 2016, la loi prévoit plusieurs mesures incitatives :

- l'exonération pendant 3 ans de la baisse de la dotation générale de fonctionnement (DGF) des communes nouvelles de moins de 10 000 habitants ;
- une bonification de 5 % de la DGF durant 3 ans ;
- le maintien sans limitation de durée des dotations de solidarité perçues par les anciennes communes comme la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation ;
- la commune nouvelle devient prioritaire dans l'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Il s'agit d'une subvention permettant de financer un projet d'investissement exemple : construction, mise en accessibilité, rénovation thermique d'un bâtiment.



PCS : Plan Communal de Sauvegarde

Elaboré par les services municipaux depuis mars 2010 et approuvé par le conseil municipal, le PCS a pour but d'organiser les moyens humains et matériels de la Ville afin d'être en mesure de répondre au plus vite à une situation de crise. Il vise à faire face aux premiers instants de la crise, à diminuer les incertitudes et à prévoir l'organisation avec les moyens de secours.

Quel que soit le cas, les réponses apportées doivent être rapides et adaptées pour éviter d'être débordé par les conséquences matérielles ou médiatiques et ainsi ne pas basculer dans la crise.

Les priorités du PCS sont l'alerte et l'information de la population.

Pour répondre à ces situations exceptionnelles et afin de sauvegarder des vies humaines, diminuer les dégâts et protéger l'environnement, la commune a mis en place une organisation de crise où chacun sait ce qu'il doit faire.

- Le maire, en lien avec le Commandant des Opérations de Secours, COS, (généralement un officier sapeur-pompier) prend les décisions qui s'imposent.

- Les services municipaux s'organisent sous forme de cellule communale de crise avec des missions très précises.

- Le Commandant des Opérations de Secours (COS) coordonne les opérations de services de secours sur le terrain (pompiers, médecins d'urgence...) et conseille le maire dans ses actions.

- La gendarmerie assure les missions de protection et de sécurité en lien avec la police municipale.

Nous devons donc nous organiser afin d'y faire face. »

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le risque majeur se définit comme un événement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique (lié aux activités humaines), qui entraîne des conséquences importantes sur les personnes, les biens et l'environnement.

Par définition, ce type d'accident a une très faible probabilité de survenir. Chacun doit mettre en place, à son niveau, tous les moyens de limiter les impacts de tels accidents. A chaque risque correspondent des consignes particulières à adopter pour se protéger et ne pas gêner l'intervention des secours.

Pour en savoir plus : Ma commune face aux risques majeurs, site www.prim.net — Site de la Préfecture de la Charente – rubrique « Sécurité Civile » : www.charente.pref.gouv.fr et le site de la commune de Vars : mairie-vars16.fr.

Présentation de la commune de Vars

Vars est une commune de 2031 habitants La commune compte de nombreux hameaux sur une superficie de 27,46 km².

La **Charente** en amont d'**Angoulême** traverse la commune. Ses **méandres** forment de nombreux bras, comme le *Bras du Moulin* qui passe au pied du bourg, créant ainsi de nombreuses îles.

Le *ruisseau de Nitrat*, minuscule affluent de la Charente en rive gauche, limite la commune au nord.

Comme dans les trois quarts sud et ouest du département, le climat est **océanique** aquitain, et semblable à celui de la ville de **Cognac** où est située la station météorologique départementale. La vallée de la Charente représente le risque majeur pour la commune de Vars.

Recensement des risques communaux

Afin de pouvoir réagir au mieux en cas de crise, il convient tout d'abord de répertorier les risques présents sur la Commune de **VARS**.

L'analyse des risques s'appuie notamment sur les informations recueillies lors de l'élaboration du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) établi par le Préfet du Département, les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) ou les plans particuliers d'intervention approuvés par le Préfet, concernant le territoire de la commune.

Les risques recensés sur notre commune sont les suivants :

Risques naturels

- inondation - crue
- mouvement de terrain
- risque sismique : tremblement de terre
- risque incendie : feu de forêt



- événements météorologiques exceptionnels : tempête, «plan grand froid» et chutes de neige, «Plan Canicule».

Risques technologiques:

- Transport de matières dangereuses (TMD)

Quels sont les risques d'inondation sur la Commune de VARS ?

La vallée inondable s'étend du nord au sud de la commune. La commune est soumise au risque de crues de plaines, de crues torrentielles et de ruissellements urbains qui peuvent en découler.

Quartiers ou hameaux sensibles de la Commune : La Rivière, Le Portal, quartier du Moulin, Coursac, Rouhénac et Fonciron.

Le risque tempête

Les tempêtes concernent une large partie de l'Europe, et notamment la France métropolitaine. Celles survenues en décembre 1999 ont montré que l'ensemble du territoire est exposé.

Froid et chutes de neige

Appelé «dispositif d'urgence hivernal», il se décompose en 3 niveaux :

- Le niveau 1 «Vigilance et mobilisation hivernale» correspond à un renforcement des capacités d'hébergement et à la mise en place des actions des équipes mobiles, notamment en soirée et pendant la nuit.

- Le niveau 2 «Grand froid» correspond à une situation météorologique aggravée : températures négatives le jour et températures comprises entre -5°C et -10°C la nuit.

- Le niveau 3 «Froid extrême» correspond à des températures extrêmement basses : températures négatives le jour et inférieures à -10°C la nuit.

Il faut redoubler de vigilance en se protégeant personnellement et en veillant sur les personnes fragiles (personnes âgées, enfants, personnes vivant en situation précaire...).

Quelles sont les mesures de prévention?

En cas de chutes de neige, le déneigement est l'affaire de tous ; il appartient à chaque propriétaire ou locataire, qu'il soit commerçant ou résident, de déneiger le trottoir devant chez lui.

APPEL À CANDIDATURE POUR ETRE RÉFÉRENT

L'information de la population est une des missions les plus importantes du maire. Outre l'information préventive, il a la responsabilité de retransmettre l'alerte qu'il reçoit par tous les moyens disponibles sur le territoire de sa commune afin de garantir l'efficacité de l'alerte.

En outre, il convient de s'assurer que tous les habitants disposent des informations nécessaires pour appliquer les consignes de sécurité adéquates d'où l'utilité et la nécessité de distribuer un document d'information communal sur les risques majeurs dans chaque foyer.

La municipalité fait appel à des référents et les invite à s'inscrire à la mairie pour les 7 secteurs définis. Plus il y aura de référents plus l'information pourra être diffusée rapidement. Les conseillers sont, par leur fonction municipale, déjà référents.

Secteur 1 : Le bourg, les Plantes, le Souchaud, les Arc d'Abrand, La Tourette, Le Recloux, Vaillat.

Secteur 2 : Le Portal, La rivière, Les Sablons.

Secteur 3 : le Pied de la Meunière, Le Boquet, Le Ranzeuil, chez Charrier, Pétouret.

Secteur 4 : Coursac, Rouhénac, Le Tertre, Fonciron, Scée, Servol.

Secteur 5 : La Gare, Beaumont, Beauregard, Fonsazi, Bellevue.

Secteur 6 : Couziers, chez Rousseau, chez Brard, Zone des Coteaux.

Secteur 7 : La Prade, Peusec, Beaubrenier, Champ du Moussi.



L'automne est là ! Les dernières tontes de gazons de l'année, le ramassage des feuilles mortes et l'élagage de vos arbres seront vos prochains travaux...

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler vos déchets ménagers à l'air libre.

Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Il est donc interdit de brûler, dans votre jardin, l'herbe issue de la tonte de votre pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage ainsi que les épluchures.

Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €, amende qui peut vous être attribuée par Pierre Normand, notre policier municipal, sans compter les différentes poursuites pour nuisances olfactives que vos voisins peuvent engager !



Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie que possède par ailleurs notre cher village, à la Gare. Elle est ouverte du lundi au samedi, de 8h à 12h, puis de 14h à 18h.

Source - Circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.

Le non-respect des jours de sortie des sacs jaunes ou ordures ménagères est passible d'une amende de 2^e classe prévue et réprimée par l'article R. 632-1 du Code pénal. Ce respect est nécessaire pour garantir la salubrité publique et l'esthétique de notre commune. Les jours de collectes sont tous les lundis pour tous les hameaux sauf le mercredi matin pour le hameau de Coursac et le jeudi pour la Zone des Coteaux de la Touche.

Les sacs jaunes (produits recyclables) sont ramassés le vendredi tous les 15 jours en semaine paire. Nous vous conseillons de vous procurer des containers à ordures ménagères et jaunes en mairie au prix unitaire de 38,34 euros, le contai-



La mairie de Vars adhère au dispositif «Terre saine». Cette démarche est avant tout une nouvelle approche et un nouveau regard sur les herbes spontanées qui poussent dans les rues du village et des hameaux. Certaines de ces plantes spontanées sont assez mal connues, mais possèdent de réelles qualités et ont un rôle important dans l'écosystème : participation à la biodiversité, à la réduction du ruissellement, attirance de certains insectes et rôle indispensable pour la pollinisation, rôle d'indicateur de la nature du sol...

Il est rappelé que l'usage de pesticides et autres désherbants est strictement interdit sur la voie publique. Il faut savoir que les administrés

ont des règles et des obligations qui leur incombent quant à l'entretien des abords de leurs maisons dans le centre de Vars comme dans les hameaux.

La commune ne peut pas à elle seule entretenir les abords de nos rues et ceux des hameaux. Prendre sa binette est un bel acte de savoir-vivre ensemble.



Stop cambriolages



La gendarmerie de la Charente vient de lancer l'application « Stop cambriolages » venant en renfort du dispositif « Voisins vigilants » mis en place à Vars (pages revue de presse).

Grâce à ce système, vous pourrez notamment trouver des conseils pratiques pour vous prémunir des cambriolages, comment vous inscrire à l'opération « tranquillité vacances » ou encore trouver la brigade la plus proche de votre domicile. Mais surtout, vous pourrez recevoir des notifications en temps réel pour être alerté d'un phénomène de délinquance lié aux vols.

Cette application gratuite, initiée par la gendarmerie de l'Hérault et l'école supérieure d'informatique EPITECH de Montpellier, s'adresse aux commerçants, agriculteurs, artisans, élus ou

tout simplement particuliers. Elle peut se télécharger à partir de l'Apple Store ou le Play Store des smartphones (ou tablettes). Lien sur le site internet.

<http://www.charente.gouv.fr/Actualites/L-application-stop-cambriolages-sur-votre-smartphone#>

calitom service public des déchets n° vert 0 800 500 429

PRÉPAREZ-VOUS POUR JANVIER 2016

Nous vous recommandons vivement l'utilisation d'un **BAC CONFORME AUX CONDITIONS DE COLLECTE**.

En janvier 2016, seuls les déchets présentés en sacs ou en bacs conformes seront collectés.

DES BACS CONFORMES SONT EN VENTE A LA MAIRIE DE VARS

RECENSEMENT de la population 2016

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI POUR CONSTRUIRE DEMAIN

VARs

C'EST UTILE, C'EST SÛR, C'EST SIMPLE
du 21 janvier au 20 février
www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple !



La polyvalence au service des Varsois !



Les services techniques de la commune sont composés de 7 agents, 6 hommes et une femme.

Ils contribuent individuellement et collectivement à la mise en valeur des espaces communaux, à leur entretien, à la salubrité publique et répondent aux demandes nombreuses et aux attentes des administrés.

Chaque agent dispose de compétences individuelles, ils détiennent tous des diplômes leur permettant de conduire et d'utiliser des engins de travaux publics, d'espaces verts ou de petits équipements. Les agents des services techniques exercent leurs missions généralement en binôme par nécessité d'un point de vue de leur sécurité et de celle des usagers. Ils exercent leur mission en équipe et parfois seul ou en nombre restreint.

Les missions des services techniques sont très variées :

- création et entretien des espaces verts,
- entretien des bâtiments communaux,
- entretien du domaine public routier et des voies communales,
- réalisation d'ouvrages sur le domaine communal. Ils sont à l'origine de la construction des locaux mis à la disposition des associations tels que le tennis, le local chasseurs, le local du club de football, l'extension de la médiathèque...
- gestion et entretien de la station d'épuration,
- réalisation de travaux publics comme par exemple le chantier de la baignade en 2015,
- gestion de l'aire de broyage,
- entretien des véhicules et matériels techniques,
- participation à la mise en place et à l'organisation des manifestations locales,
- entretien des écoles, des aires de jeux et équipements sportifs...

La commune dispose d'environ 150 km de chemins ruraux qui nécessitent une présence régulière tout au long de l'année et une contribution humaine très lourde, pour l'entretien des chemins avec un parcours de plus de 300 km, ce qui demande du temps et une certaine technicité.

Les agents des services techniques de la commune de Vars :

Pierre PENAUD : l'un des plus anciens et certainement l'un des plus polyvalents, Il a pour mission essentielle l'entretien des bâtiments communaux. Cette mission nécessite beaucoup de temps et de l'expérience étant donné le nombre de bâtiments. Pierre dispose de qualités humaines et professionnelles abouties qui lui permettent de passer d'un simple changement d'ampoule au Hameau Rossignol à l'élaboration et la construction d'un bâtiment de A à Z tous corps de métiers confondus. Il travaille actuellement sur la conception des futures extensions des services techniques. En plus de ces compétences, Pierre PENAUD est néanmoins compétent en conduite d'engins de toutes sortes, en espaces verts... et n'hésite pas à prendre la binette quand cela est nécessaire.

Jacky MICHON : Il est le responsable des espaces verts de par ses compétences et son expérience. Il participe régulièrement à des formations ou des journées d'information par exemple sur la mise en œuvre de « Terre Saine » sur la commune qui obtiendra bientôt son 3ème papillon. Il gère et conçoit les espaces verts implantés sur la commune et sera prochainement le coordinateur de la commune en compagnie de nombreux partenaires pour l'entretien et la plantation de haies nouvelles. Il est aussi chauffeur du bus scolaire lorsque le chauffeur titulaire est absent.

Jean-Philippe MEUNIER : Jean-Philippe est un spécialiste en conduite d'engins de travaux publics, il est d'une grande utilité pour la commune dans la réalisation de travaux de voirie ou de réseaux souterrains... Son expérience permet à la mairie de faire réaliser des travaux en régie directe et de maîtriser les problématiques pluviales ou autres.

Stéphane BAZOIN : Un agent polyvalent qui dispose d'une très bonne connaissance technique sur les matériels roulants et qui est d'une grande aide pour la commune pour l'entretien du matériel. Lui aussi dispose des capacités réglementaires pour la conduite de nombreux engins et matériels. Il peut être capable de remplacer Jean-Philippe ou Pierre dans leurs domaines et tout comme ses collègues, participer à toutes sortes de missions sur le terrain.

Sabine PIERRE : Sabine est le chauffeur en titre du bus scolaire. Cette mission demande confiance, sérieux, disponibilité et des qualités humaines irréprochables. Sabine dispose de ces atouts pour conduire les enfants de la commune tout au long de l'année scolaire sans incident ainsi que pour les sorties scolaires. Sabine est également l'agent qui a pour mission quotidienne, la gestion et l'entretien de la station d'épuration. Ces deux missions amènent Sabine à travailler sur une amplitude horaire importante en semaine scolaire. Néanmoins, Sabine dispose de capacités de conduite d'engins de travaux publics, de matériels espaces verts et de la balayeuse. Elle est rattachée en particulier aux espaces verts en dehors de ses deux missions principales.

François De MOOR : L'un des derniers agents arrivé à la commune, François est un agent polyvalent doté de capacités de conduite d'engins de toutes sortes. Il a pour mission principale l'entretien des chemins ruraux et des voies communales. Les mois qui se profilent vont lui demander une grande disponibilité pour la remise en état des haies et des chemins afin de redonner à la commune son aspect d'autrefois. Il collaborera à l'équipe dévolue aux espaces verts. En dehors de ses missions, François assiste ses collègues pour tout type de travaux.

Florent MAS Y MAS : Florent est un agent plus spécialisé et orienté espaces verts. Il recevra prochainement les formations qui lui permettront d'acquérir de plus amples connaissances et une expérience accrue en la matière. Il sera lui aussi un spécialiste « Terre Saine » au côté de Jacky pour garantir l'entrée de la commune de Vars vers les nouvelles projections environnementales nécessaires pour l'embellissement naturel et sain de la commune.

Tom TRENY : Tom est un jeune en cours de scolarisation qui a été accueilli en tant que stagiaire au sein des services techniques pour une formation en alternance depuis 2015. La mairie de Vars a la volonté de permettre aux jeunes d'acquérir une formation professionnelle en bénéficiant de l'expérience d'une équipe, en particulier dans le domaine des espaces verts.

Nous disposons donc d'une équipe qui se complète parfaitement, où il n'y a pas de pur spécialiste mais plutôt des agents polyvalents dont les compétences et les expériences additionnées sont un atout majeur pour la commune au service des Varsois.



Depuis le départ à la retraite d'Alain PIERRE, c'est Pierre NORMAND, recruté en tant qu'agent de Police municipale, qui a repris la responsabilité des services techniques. Il a pour mission la gestion du personnel, du matériel, des achats et des chantiers en cours ou à réaliser dans les prochaines années. Autodidacte, Pierre NORMAND a su s'adapter rapidement aux exigences techniques demandées pour ce poste et entretenir des relations de confiance avec les agents qui composent ce service, l'équipe municipale et les différents partenaires et fournisseurs privés. Malgré le fossé qui sépare les services techniques et un service de Police municipale, Pierre NORMAND y a trouvé de nombreux points concordants ne serait-ce que sur le plan de la sécurité. A ce sujet, il partira prochainement en formation pour être proposé « ACO » au sein de la collectivité, l'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité. Il va s'attacher également à la réorganisation du service pour prioriser les chantiers et travaux divers annuels. Une autre mission importante et nécessaire au regard des pressions budgétaires lui est confiée, qui sera de minimiser les dépenses publiques en partenariat avec l' élu en charge des finances.



Campagne de stérilisation des chats errants



Notre commune compte parmi celles qui affichent clairement leur volonté de ne pas euthanasier les chats errants. Alors pour répondre à la demande de certains de nos administrés inquiets de la prolifération de ces animaux nous avons choisi de signer une convention avec la Fondation 30 millions d'amis. Ce partenariat nous permettra de maîtriser la population des chats errants sur notre commune en évitant toute euthanasie jugée infondée par différentes instances telle l'Organisation mondiale de la santé.

Nous avons sur notre territoire plusieurs lieux où les chats ont élu domicile. Savez-vous qu'un couple de chats non stérilisés peut engendrer jusqu'à 20 000 descendants en 4 ans ? Mais savez-vous aussi que les exterminer n'est pas la solution. Il faut savoir que ces chats n'ont pas choisi de vivre dans la rue, certains d'entre eux ont peut-être eu un jour, un maître, et d'autres sont nés de parents dont les maîtres n'ont pas jugé bon de les stériliser. Aujourd'hui, avec l'aide de la Fondation 30 millions d'amis, nous faut-il maîtriser la prolifération de ces petits félins en contrôlant leur reproduction ?

Partant du constat que le déplacement des colonies ou l'euthanasie des chats errants sont inefficaces, la stérilisation est considérée comme la solution la plus adaptée. Cette action, respectueuse de l'animal et de nos concitoyens sensibles à la vie animale, a de nombreux avantages. Elle permet d'éviter les problèmes de marquage urinaire et les miaulements en période de chaleurs, elle stabilise la colonie féline qui joue son rôle contre les souris et les rats, et elle empêche également l'installation d'un autre groupe sur le territoire occupé. N'oublions pas non plus que les chats installés en particulier au hameau Rossignol sont aussi source de satisfaction pour les résidents qui apprécient leur compagnie.

Les dates de capture seront publiées par arrêté municipal et par voie de presse au cours de la semaine précédant la campagne, notre poli-

cier municipal procédera à la capture des chats errants avec l'aide de la Fourrière de l'Angoumois.

Une fois capturés les chats seront alors stérilisés, tatoués (au nom de la Fondation 30 millions d'Amis) et testés pour rechercher la présence ou non du virus FELV et FIV. Ils seront ensuite relâchés obligatoirement sur leur territoire d'origine. Les mâles seront relâchés 24 heures après la stérilisation et les femelles après 4 jours.

Pendant cette campagne nous inviterons nos concitoyens à garder leurs chats fermés chez eux. Si un chat devait être trappé par mégarde il serait restitué à son propriétaire. Une recherche de présence de tatouage ou de puce électronique sera réalisée dès la capture et avant toute intervention chirurgicale. Aucun chat ne sera euthanasié pendant la campagne. L'exception à cette règle est la capture d'un animal porteur du virus FELV ou FIV, selon la loi en vigueur il ne pourra pas être replacé sur le lieu de la capture. L'animal sera alors gardé en quarantaine pendant 10 jours en fourrière. Au bout de ce délai, si l'animal se révèle agressif et asocial il sera malheureusement euthanasié, sinon il sera placé dans une association afin d'être adopté.

Grace à ce partenariat avec la Fondation 30 millions d'amis, les frais de stérilisation et de tatouage seront payés par la fondation. Notre commune étant par ailleurs adhérente au syndicat mixte de la fourrière, les frais correspondant aux tests FIV et FELV ainsi que les frais de pension post opératoire seront pris en charge par le syndicat.

Ainsi les chats errants sur notre territoire, identifiés et stérilisés, deviendront-ils des chats libres ?



Ce chaton de deux mois qui est arrivé en fourrière après avoir été trouvé, est atteint de chlamydie car errant sûrement depuis un certain temps ; voilà comment finissent les chats errants ! Il est pourtant magnifique ce chat.



Éditions Jadis et Vars



L'association «Au fil du temps le canton de Saint-Amant-de-Boixe» a présenté le n° 14 de sa revue d'histoire locale Jadis, le samedi 26 septembre, suivi d'une conférence sur les Templiers en Charente animée par Anaël Vignet. L'association vous rappelle ici les différentes parutions :

N° 1 : Vars le tombeau mystérieux par A. Harrison
N° 2 : La pêche à l'arbalète, au Portal de Vars, dans les années 1930 par P. Deschaud-Droit

N° 3 : Les travaux et les ans : le livre mémorable d'un cultivateur à Vars par G. Richard

N° 4 : Vars, lettres de Poilus par B. Maltat

N° 6 : Une victime de la terreur à Vars par J. Baudet

N° 7 : Dans les villages d'accueil du canton de Saint-Amant de Boixe par F. Goldschmitt

N° 9 : La grande peur à Vars par S. Calvet

N° 10 : Le moulin de Vars au fil de l'histoire par H. Duquerroy

N° 12 : La famille Simon-Brunaud à Vars par M. Guérin-Simonnaud

N° 13 : Les marques lapidaires de l'église Saint-Denis de Vars par A. Vignet

N°14 : Le château de Beaumont par A. Vignet

Le CCAS de la mairie de Vars a besoin de bénévoles pour la collecte nationale de la Banque Alimentaire qui aura lieu le vendredi 27 novembre et samedi 28 novembre 2015 à la sortie de l'Intermarché de Saint-Amant de Boixe. Les créneaux horaires sont : 9h-11h ; 11h-12h30 ; 14h-16h ; 16h-18h ; 18h-19h30. Si vous souhaitez donner un peu de votre temps sur un créneau merci de prendre contact avec Myriam au 06 14 79 16 86.



École maternelle

Pour cette nouvelle rentrée, les effectifs de l'école maternelle restent stables.

La répartition se décompose ainsi : en grande section, 24 enfants ; en moyenne section 30 enfants et petite section 34 et dans la très petite section 6, soit un total de 94 élèves pour 4 classes. Pendant les vacances, les agents techniques ont mis en place de nouvelles aires de jeux que les enfants vont très vite s'approprier.

L'équipe enseignante est composée de Mme Plantard directrice, Mesdames Langner, Desachy, Rivaud, Collin (décharge de direction). Une réflexion est en cours sur un projet culturel et solidaire en collaboration avec une association locale "Sang mêlé" : initiation aux percussions, danses, sensibilisation à la vie d'écoliers d'un autre continent, l'Afrique. Ce projet qui sera mené dans 6 classes, 4 de l'école maternelle et le CP CP/CE1, est intitulé "Enfants d'ici et d'ailleurs".



Nouvelle association

L'association Les Majorettes Varsoises a été créée pour faire connaître et présenter à tout public le monde des majorettes qui est à la fois divertissant, convivial et très festif.

Les entraînements, accessibles dès 6 ans, ont lieu tous les mercredis de 16h15 à 18h15, à la salle des fêtes.

Pour tout renseignement, rendez-vous directement à la salle des fêtes ou bien contactez Christelle Beaulieu au 09 54 74 66 82 ou 07 83 64 61 05.





Manifestations passées

7 juillet 2015 : C'était la dixième édition du repas quartier de la poste, pour la quarantaine d'habitants venus festoyer aux abords de la salle des chasseurs. La fête s'est poursuivie toute la journée avec de belles parties de pétanque ou de moly.



Samedi 3 octobre 2015 : 3^e édition réussie pour l'association Vars attacks et ses concerts de Métal. Le premier groupe Quinta Prohibetur a repris des morceaux de Judas Priest, d'Iron Maiden, des Black Sabbath... Le suivant Clouds of dementia est un groupe prometteur de Heavy doom métal, un autre groupe costaud et nerveux d'Heavy métal Shroud, est monté sur les planches juste avant Neverya de Niort et son remarquable chanteur tant sur le chant que sur sa prestation scénique.

Dimanche 11 octobre 2015 : Pendant le festival "Au fil du conte" la médiathèque a reçu Simon Gauthier, conteur québécois. Le matin, il a proposé un atelier "Baleinophone" (appeau à baleines). 20 enfants (jauge maximale) y ont participé, accompagnés de leurs parents. Ils sont repartis avec leur "Baleinophone" et la tête pleines d'histoires. L'après-midi à 15h, il nous a conté l'histoire du "Vagabond céleste". Offert par la municipalité de Vars, "Au fil du conte" est un festival où tous les spectacles sont gratuits, en partenariat avec le service départemental de la lecture et le Conseil départemental.



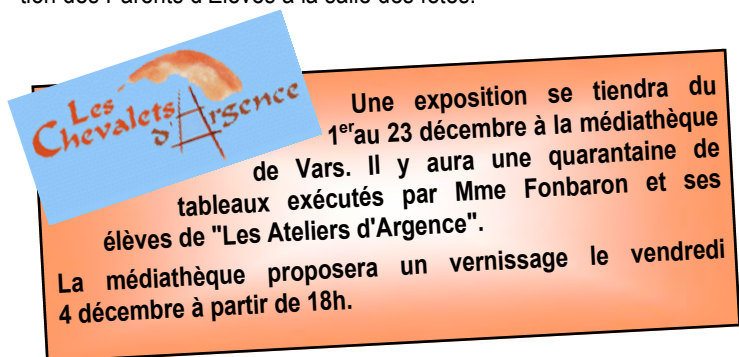
Samedi 7 et dimanche 8 novembre 2015 : C'était la désormais traditionnelle fête du vin et de la gastronomie. Elle vient de fêter ses 25 ans. Le beau temps s'était aussi invité pour cette édition par les nombreux stands gastronomiques dont près d'une trentaine de vigneron.



Manifestations à venir

Dimanches 6 et 13 décembre 2015 : Elections régionales. Votez !

Jeudi 17 décembre 2015 : Spectacle de Noël offert par l'Association des Parents d'Elèves à la salle des fêtes.



Téléthon

SAMEDI 5 DECEMBRE

A VARS !

Participer c'est donner, donner c'est participer !

Vars en Cœur sera présente, en avant-première, à la foire aux vins de Vars pour présenter le programme du Téléthon 2015 et proposera à la vente des objets «collector Téléthon».

Samedi 5 décembre, de nombreuses associations varsoises se mobiliseront pour le Téléthon avec Vars en Cœur pour vous proposer un menu riche en animations pour tous !

Le matin, deux possibilités : une marche gourmande et un tournoi de badminton.

L'après-midi, un concours de belote, un tournoi de tennis de table, un tournoi de pétanque, des ateliers archéologiques, une histoire contée en musique, des ballades en attelage, ainsi qu'une vente de livres et d'objets Téléthon.

A 18 h, rendez-vous au gymnase pour une représentation de la Compagnie Corps et Graphiques et de nombreuses surprises !

A 19 h, apéro-concert dans la salle du Pressoir avec le groupe CHOREO.

A vos dons, Prêts, Partez !

Ioana Vaudin — Vars en Cœur — 06 10 33 82 26.

PETANQUE VARSOISE

L'équipe A du club de Pétanque Varsoise est sortie leader de sa poule et termine en 1/4 de finale du championnat des clubs vétérans sous la conduite du capitaine CAMILLE.

Le Président Robert MEERS-CHAERT leur souhaite d'aller plus haut la saison prochaine et remercie tous les membres.



Les Varsois seront des voisins vigilants



Le major Le Rossignol, Jean-Marc de Lustrac et le commandant Dejonghe ont expliqué le dispositif.

Mercredi dernier, Jean Marc de Lustrac, le maire de Vars avait convié les habitants à une réunion pour acter la mise en place du dispositif «voisins vigilants». «L'année 2014 a été éprouvante pour la commune. Les vols et les actes de délinquance ont fait un bond spectaculaire. Nous avons réfléchi, au sein du conseil municipal, aux solutions à mettre en place. La première a été le recrutement d'un policier municipal. Pierre Normand n'est là que depuis quelques mois, mais sa présence se fait déjà sentir. Nous avons souhaité aller plus loin, en associant l'ensemble de la population. C'est ainsi que la commune a adhéré au dispositif», a expliqué le maire. Le dispositif passe par une convention de

partenariat entre la gendarmerie, la préfecture et la municipalité. Le commandant Dejonghe et le major Le Rossignol, représentant la gendarmerie, ont expliqué l'opération. En étant attentif à tout fait anormal ou suspect et en relayant à la gendarmerie, chacun peut participer à la lutte contre la délinquance de proximité. Il ne s'agit en aucune façon de surveiller ses voisins de manière intrusive, mais bien d'apporter un regard sain et bienveillant sur l'environnement proche. Pour Jean Marc de Lustrac, ce dispositif va se construire avec le temps en développant et en s'appuyant sur les relations de voisinage. Des panneaux signalétiques aux différentes entrées de la commune vont être rapidement mis en place.

■ ENTENTE PONGISTE DE VARS

Les meilleurs jeunes à Vars

Le 27 septembre, le club de tennis de table de Vars accueillait un regroupement régional de détection des meilleurs jeunes de la région. Cette journée était encadrée par Christelle Cognet conseillère technique de la ligue et également licenciée au club de Vars ainsi que par plusieurs entraîneurs de la région, notamment Jean-claude Brault, responsable de la détection. Préparation physique et perfectionnement technique étaient au programme. Le club remercie tous les bénévoles qui ont permis le bon déroulement de cette journée ainsi que les clubs de tennis et de badminton de Vars qui ont bien voulu laisser leurs créneaux horaires. Concernant le championnat par équipes, celui-ci a démarré il y a 15 jours et après un départ difficile, la 2e journée a été plus favorable au club avec 2 victoires et 2 défaites.

La PR d'Eric Bouchet gagne 10 à 4 contre Gond-Pontouvre, la D1



de Julien Laffond tombe 9 à 5 contre la Rochefoucauld, la D2 de Samuel Caron perd aussi 11 à 3 contre Torsac malgré de bons résultats de nos jeunes, Noah Rouffignac 2 points dont une perf à 8 et Alizée Erb fait 1 point. Enfin la D3 de Patrick Joubert qui fait une perf à 6 s'impose 8 à 6 contre Châteauneuf, à noter les 3 points plus le double de Didier Michaud. Les prochaines rencontres auront lieu le 16 octobre.

Le club est ouvert le mardi et vendredi soir à partir de 20h30 pour les adultes. Pour les jeunes les entraînements se déroulent le mercredi de 13h30 à 15h00 (semaines paires) et le samedi de 15h30 à 17h30.

■ RENTRÉE SCOLAIRE

Effectifs chargés en primaire à Vars



Lætitia Le Thoër et Mathilde Gros sont les nouvelles enseignantes de l'école élémentaire.

Photo CL

Si la rentrée s'est déroulée sans problème particulier à l'école maternelle de Vars avec des effectifs stables, l'école élémentaire a dû gérer une nouvelle augmentation du nombre d'enfants scolarisés. Il a fallu répartir 164 enfants dans les 6 classes, générant un effectif chargé dans chacune d'entre elles. Mathilde Gros et Lætitia Le Thoër se partagent cette année la classe de CE2-CM1. Le reste de l'équipe reste inchangé avec Isabelle Borie, Sandrine Boissel, Aline Chassain, Emmanuel Filion et Bruno Camy qui assure aussi la direction; Mélanie Collin se charge des compléments de service.

Du côté de l'école maternelle, 95 enfants sont accueillis dans les 4 classes par Patricia Plantard, la directrice, et Stéphanie Langner, Pascale Rivaud et Valérie Desachy. Jean-Marc de Lustrac, le maire, Bernadette Gardette, la première adjointe, Françoise Herzog et Nadia Delépine étaient présents pour accueillir enfants et parents et s'assurer du bon déroulement de cette rentrée. Cette année scolaire verra par ailleurs la reconduction des temps d'activités périscolaires, avec la fin de la journée de classe à 15h30 et une heure d'activité proposée aux enfants trois fois par semaine.

■ VARS

Le P'tit Varsois ravagé par un incendie



«Le P'tit Varsois», le restaurant de Pascal Baslant, a subi d'importants dommages causés par un incendie d'origine électrique.

Photo CL

C'est un coup dur pour le patron Pascal Baslant. Le restaurant «Le P'tit Varsois», situé dans le centre de Vars, a été partiellement détruit par un incendie d'origine électrique, tôt ce samedi matin. «J'ai été réveillé par les flammes vers 6h», explique le patron, qui habite au-dessus du restaurant avec sa femme et son fils. «Je suis descendu, j'ai ouvert la porte et j'ai vu la pièce ravagée par les flammes!»

En un quart d'heure, les pompiers d'Angoulême et de Mansle étaient sur place: 6 camions et 22 hommes, qui ont rapidement maîtrisé le feu. Mais les deux salles du restaurant sont complètement noircies par les fumées. Quant au patron, sa femme et son fils, un adolescent, ils sont indemnes. Après avoir été transportés à l'hôpital de Girac pour une légère intoxication par les fumées, ils sont revenus sur les lieux de l'incendie vers 7h30.

CL du 03 août 2015

Le beau voyage des Amis varsois



Petite halte au bord des canaux brugeois.

Photo CL

Sous la conduite de leur présidente Michelle Doyen, les Amis varsois ont visité le nord de la France et même traversé les frontières. De Berck à Lisieux, les sept jours ont été bien occupés. Débuté à Berck et ses plages de sable fin, le périple a conduit les voyageurs au Touquet, au cap Blanc Nez, à Boulogne puis à Calais. De là, ils ont eu droit à une escapade à Londres, après une traversée de la Manche en Shuttle. Puis place à la baie de Somme, suivie par la découverte de la ville de Bruges, de ses canaux et la dégusta-

tion de ses célèbres chocolats. Les anciens ont ensuite apprécié la visite du centre de pêche artisanale de Mareis, ont découvert le cimetière national de Notre-Dame-de-Lorette et la ville d'Arras. Le passage du pont de Normandie et la ville de Lisieux ont été les dernières étapes de ce voyage, de l'avis de tous, fort agréable. Sous le soleil, les Amis varsois ont apprécié l'accueil et la convivialité des gens du Nord. Ils sont maintenant déjà prêts à repartir pour une autre destination: ce sera Rosas, du 2 au 6 novembre prochain.

■ VARS

La dernière fin d'année scolaire de l'institutrice



Dernière journée pour Aurélie Camy qui change de métier.

Photo CL

Auréli Camy a rangé définitivement cahiers et crayons et a dit adieu à l'Education nationale le 3 juillet dernier. Formée comme beaucoup d'enseignants débutants sur des postes de remplacement, elle a ensuite exercé pendant plusieurs années comme directrice à l'école maternelle de Rouillac. Elle est arrivée à l'école élémentaire de Vars en 2004 et a enseigné en majorité aux élèves de CM1. Titulaire d'une licence d'anglais, elle a pris en charge l'enseignement de cette langue vivante pour les classes de cycle 3, ce qui a permis aux petits Varsois d'avoir un bon niveau dans ce domaine à leur arrivée au collège. Autre corde à son arc, la musique et la danse tra-

ditionnelles: violoniste et accordéoniste, elle a, dans ce domaine aussi, partagé ses passions avec ses élèves. Elle s'est aussi largement investie dans la vie de l'école en organisant chaque année, avec son collègue de CE2, une sortie scolaire sur deux jours en alternance à Paris et au Puy-du-Fou, en Vendée. Institutrice souriante, abordable, à l'écoute, elle a cherché, par le biais de pratiques pédagogiques innovantes, à permettre à tous ses élèves d'apprendre à leur rythme. Aujourd'hui elle s'oriente vers une carrière de relaxologue. Elle compte bien utiliser l'expérience accumulée au cours de toutes ces années pour se spécialiser vers les enfants.

CL du 28 juin 2015

■ VARS



La bourse aux livres commence demain.

Photo CL

Rentrée active à la médiathèque

Après une courte pause estivale, la médiathèque a rouvert ses portes au début du mois en préparant activement la désormais rituelle bourse aux livres. Dès demain, aux heures d'ouverture habituelles (1), les amateurs, de Vars et d'ailleurs, pourront fouiner dans plus de 1 500 articles mis en vente. Des livres de tous genres bien sûr, mais aussi CD et CD-Rom. Le tarif proposé, 1 € le kilo, est là pour favoriser l'écoulement du stock. «L'objectif est double, explique Béatrice Bourdelas, l'une des deux responsables du lieu. Faire profiter les lecteurs de livres à bas coût, mais aussi faire de la place pour les futurs achats.» En effet, chaque année, ce sont environ 900 livres, CD et CD-Rom qui sont acquis pour satisfaire l'appétit des 600 adhérents. «Notre fonds compte à peu près 10 500 articles, explique Claudine Marvaud, la spécialiste des chiffres. Et la bibliothèque centrale de prêt nous alimente régulièrement d'ouvrages supplémentaires, environ 3 000 sur l'exercice.»

Cette année, et pour la première fois, la bourse aux livres se prolongera toute une semaine, de quoi permettre à tous d'aller y faire un tour. Ensuite, il sera temps de préparer les prochains rendez-vous: l'accueil d'un conteur québécois le dimanche 11 octobre dans le cadre de l'opération départementale Au fil du conte et la participation active au salon Littératures européennes de Cognac au mois de novembre axé sur l'Angleterre cette année. D'ici là, les deux permanentes ne resteront pas inactives: elles accueillent en effet les classes des écoles de la commune en temps scolaire et se sont investies dans les temps d'activités périscolaires pendant lesquels elles proposent la aussi des activités autour du livre. De quoi participer au partage d'émotions et de vocabulaire.

(1) La médiathèque est ouverte le samedi de 10h à 12h et de 14h à 16h30, le mardi de 14h à 18h30, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h30, le jeudi de 14h à 18h et le vendredi de 14h à 19h. En période scolaire, la médiathèque est fermée de 15h15 à 16h45.

■ VARS

Deux employées communales à l'honneur

Mercredi soir, Jean Marc de Lustrac, le maire de Vars, a tenu à rassembler les forces vives de la commune pour remercier deux employées fidèles: Marie-Paule Le Guennec et Dominique Mourreau (Photo CL). Marie-Paule Le Guennec a reçu la médaille d'or pour ses 35 ans passés dans différents emplois. Elle est aujourd'hui adjointe technique affectée essentiellement aux écoles. Dominique Mourreau a intégré l'équipe communale en 1984 et est maintenant un rouage essentiel de l'accueil et de l'administratif de la mairie: elle a reçu la médaille de vermeil.



CL du 2 juillet 2015

CL du 29 septembre 2015

CL du 18 septembre 2015

De belles voitures, racées, mythiques, ont traversé notre commune le samedi 19 septembre.

Ce sont près de 300 équipages qui ont participé au rallye des remparts sur un parcours charentais de 180 km.

Ils ont émerveillé de nombreux Varsois postés sur le bord de la route de Montignac jusqu'au rond-point en sortie de Vars et bien au-delà, direction Balzac. Une guirlande multicolore se dessinait et s'étirait sur plusieurs kilomètres.

La municipalité remercie Pierre Normand de nous faire partager sa passion pour la photo avec ces clichés gracieusement prêtés. Ainsi, les Varsois peuvent revivre ou découvrir le passage touristique de ces automobiles au passé riche d'histoire.

